

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone: +251-115-517 700 Fax: +251-115517844
Website: www.africa-union.org

SC14786 - 72/2/15

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-septième session ordinaire

7-12 Juin 2015

Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/915(XXVII)

Original: anglais

**RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE DE L'UNION AFRICAINE DE LA
FONCTION PUBLIQUE, DE L'ADMINISTRATION LOCALE, DU
DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE LA DECENTRALISATION
24-26 NOVEMBRE 2014, BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)**

**RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE
SPECIALISE DE L'UNION AFRICAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'ADMINISTRATION LOCALE, DU DEVELOPPEMENT
URBAIN ET DE LA DECENTRALISATION
24-26 NOVEMBRE 2014, BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)**

I. CONTEXTE

1. Conformément à la configuration du CTS-UA, les trois conférences ministérielles de l'Union africaine suivantes, à savoir la Conférence des ministres de l'UA en charge de la Fonction publique, la Conférence ministérielle africaine sur la Décentralisation et le Développement local (CADDEL) et la Conférence ministérielle africaine des Établissements humains et du Développement urbain ont été fusionnées et dénommées Comité technique spécialisé de l'Union africaine (CTS-UA) sur la Fonction publique, l'Administration locale, le Développement urbain et la Décentralisation. Deux seulement de ces trois conférences devenues des CTS ont été supervisées et gérées par la Commission de l'Union africaine. La troisième conférence ministérielle, en l'occurrence la Conférence ministérielle africaine des Établissements humains et du Développement urbain, a été gérée par la Conférence elle-même et son Bureau avec l'appui technique du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

2. En Novembre 2013, à l'occasion de la troisième Conférence extraordinaire des ministres chargés de la Décentralisation et du Développement local de l'Union africaine (CADDEL), tenue à Dakar au Sénégal, la mise en œuvre opérationnelle du CTS-UA faisait partie de l'ordre du jour : elle a fait l'objet de longues délibérations et des points d'ombre ont été élucidés par certains membres du Comité des Représentants permanents (COREP) de l'Union africaine (UA) quant au bien-fondé de la transformation des conférences ministérielles en des CTS.

3. En outre, le Département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine a également organisé une autre réunion sur la mise en œuvre opérationnelle du CTS-UA les 6 et 7 décembre 2013 à Lomé au Togo. L'événement a réuni des experts techniques de la Conférence des ministres de l'UA en charge de la Fonction publique et de la CADDEL. La Conférence ministérielle africaine des Établissements humains et du Développement urbain n'était pas représentée à cette réunion parce qu'elle ne fonctionnait pas dans le cadre de l'Architecture de la Gouvernance de l'UA mais son intérêt a fait l'objet d'un examen lors des délibérations. Les résultats de la réunion ont également produit des impacts considérables sur la mise en œuvre opérationnelle du CTS-UA.

4. Par ailleurs, du 18 au 20 août 2014, le secrétariat du CTS-UA a facilité la tenue d'une autre réunion technique et consultative de planification des parties prenantes sur la mise en œuvre opérationnelle du CTS-UA sur la Fonction publique, l'Administration locale, le Développement urbain et la Décentralisation, laquelle réunion a duré trois jours et s'est tenue à Addis-Abeba en Ethiopie. Cette fois-ci, la réunion a rassemblé pour la première fois les trois Conférences ministérielles africaines, à savoir la Conférence des ministres de l'UA en charge de la Fonction publique, la Conférence ministérielle africaine de la Décentralisation et du Développement local (CADDEL) et la Conférence ministérielle africaine des

Etablissements humains et du Développement urbain. Au total, douze (12) Etats membres de l'Union africaine (la République du Bénin, la République du Congo, la République du Cameroun, la République du Ghana, la République du Kenya, la République de Madagascar, la République de la Namibie, la République du Nigeria, la République d'Afrique du Sud, la République du Soudan, la République du Tchad, la République de l'Ouganda et la République de la Zambie) ont pris part à la réunion. Au nombre des participants figuraient des ministres et des experts techniques des anciennes conférences ministérielles. La réunion a également enregistré la participation de représentants des institutions africaines et des agences internationales de développement suivantes : l'Association africaine pour l'administration publique et le management (AAPAM), l'ONU-Habitat et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

II. LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CTS-UA DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'ADMINISTRATION LOCALE, DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE LA DECENTRALISATION

5. La première session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine chargé de la Fonction publique, de l'Administration locale, du Développement urbain et de la Décentralisation (CTS-UA N° 8) s'est tenue à Brazzaville en République du Congo du 24 au 26 novembre 2014. Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants:

- a) rendre opérationnel le CTS-UA ; et
- b) harmoniser les programmes et les activités convenus des sous-comités du CTS-UA au titre des deux années subséquentes (2015 et 2016).

6. La réunion a connu la participation de trente (30) Etats membres de l'Union africaine, à savoir l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Congo-Brazzaville, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, la République sahraouie arabe démocratique, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, l'Ouganda, la Zambie et la République démocratique du Congo.

7. Des partenaires du développement du système des Nations unies notamment le PNUD (le Centre régional pour l'Afrique) et l'ONU-Habitat étaient également présents à la réunion. La réunion a également enregistré la participation de membres du corps diplomatique africain en République du Congo. Au nombre des personnalités invitées et des observateurs figuraient des universitaires et des partenaires du développement venus de tous les coins du continent.

III. OBJECTIFS DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CTS:

8. Les objectifs de la première session ordinaire du CTS étaient les suivants :
- a. constituer un Bureau du CTS ;
 - b. convenir des programmes et des activités du CTS ;

- c. examiner et harmoniser les plans de travail des 3 Sous-comités du CTS-UA de sorte à produire un plan de travail biennal (2015-2016) ;
- d. délibérer et convenir des ressources humaines et financières à mobiliser en vue de la réalisation des activités prévues ;
- e. servir de plate-forme d'échange de vues entre le personnel des trois Sous-comités du CTS, à savoir la Conférence des ministres de l'UA en charge de la Fonction publique, la Conférence ministérielle africaine sur la Décentralisation et le Développement local (CADDEL) et la Conférence ministérielle africaine des Etablissements humains et du Développement urbain, sur l'harmonisation de leurs programmes en tant que programmes et activités du CTS ;
- f. prévoir et arrêter d'un commun accord les activités et les programmes communs dans le cadre du plan de travail du CTS ;
- g. échanger les vues sur les meilleures pratiques entre les trois Sous-comités ainsi que sur les voies et moyens de préserver ces meilleures pratiques au sein du CTS ;
- h. présenter les résultats de la réunion du 18 au 20 août 2014 à la première session plénière du CTS pour examen et adoption.

IV. SYNTHÈSE DES RESULTATS CLES DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CTS

9. Les résultats clés de la première réunion du CTS étaient les suivants:

- i) il a été convenu de la structure et du fonctionnement du CTS-UA ;
- ii) il a été convenu des programmes et des activités du CTS-UA au titre des deux années subséquentes;
- iii) le règlement intérieur du CTS-UA a été finalisé et recommandé aux Organes décisionnaires de l'Union africaine pour examen et adoption ;
- iv) le Bureau effectif du CTS-UA a été constitué pour un mandat de deux ans, allant de novembre 2014 à décembre 2016.

V. SYNTHÈSE BIENNALE (2015-2016) DES ACTIVITES ET DES PROGRAMMES DU CTS-UA

ACTIVITES "VEDETTES"	QUESTIONS TRANSVERSALES/ Convergence	CONSEQUENCES FINANCIERES
FONCTION PUBLIQUE ET ADMINISTRATION		
1. Charte africaine des Valeurs et des Principes de la Fonction publique et de l'Administration	- TIC	1. Financement des activités du CTS

2. Reconstruction et Développement à la suite des conflits	- Mobilisation des ressources	
3. Distinctions honorifiques/Prix panafricains pour l'Innovation dans la Fonction publique	- Gestion du savoir et de la connaissance	
DECENTRALISATION ET ADMINISTRATION LOCALE		
1. Soutien à l'Architecture de la Gouvernance de l'UA : - Charte africaine de la Décentralisation ; - Célébration de la Journée africaine de la Décentralisation.	- Renforcement des capacités - Gestion & Mesure de la Performance	2. Appel au maintien de la contribution financière des agences de développement
Soutien aux associations des représentants locaux: - Haut Conseil de l'Administration locale	- S&E	
- Incorporation de la décentralisation et de l'administration locale dans le processus d'intégration régionale en Afrique	- Equipes focales /points focaux au niveau national	
DEVELOPPEMENT URBAIN & ETABLISSEMENTS HUMAINS	- Champions des services au niveau continental - Journées africaines	3. Appel à l'augmentation du budget de l'UA
Elaboration d'une Charte africaine du Développement urbain et des Etablissements humains		
Plaidoyer et sensibilisation du grand public en faveur de la priorisation des établissements humains et du développement urbain comme force motrice de la transformation économique (Agenda 2063)		
Facilitation de la contribution collective à la rhétorique internationale sur les établissements humains et le développement urbain (en particulier dans le cadre de l'Habitat III et du Programme de développement pour l'après-2015)		

VI. ATTENTES CLES DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

- i) intégrer le personnel des secrétariats des trois Conférences, à savoir la Conférence des ministres de l'UA en charge de la Fonction publique, la Conférence ministérielle africaine sur la Décentralisation et le Développement local (CADDEL) et la Conférence ministérielle africaine des Etablissements humains et du Développement urbain dans la structure de la Commission de l'Union africaine et inviter le Département des Affaires politiques (DAP) à faciliter les procédures administratives nécessaires pour donner effet à cette recommandation dès son approbation par le Conseil exécutif ;
- ii) prévoir une dotation budgétaire suffisante pour les activités du CTS sur la Fonction publique, l'Administration locale, le Développement urbain et la Décentralisation;

- iii) présenter un rapport sur la mise en œuvre opérationnelle du CTS aux Organes de décision de l'Union africaine conformément à la décision de l'Union africaine.

VII. FONCTIONS CONVENUES DU BUREAU DU CTS-UA

- i) faciliter la mise en œuvre efficace des programmes et des activités du CTS ;
- ii) superviser le secrétariat du CTS-UA;
- iii) représenter le CTS au niveau des instances décisionnaires de l'Union africaine toutes les fois où il s'avèrera nécessaire ;
- iv) assurer le suivi des décisions prises lors de la réunion technique de planification tenue du 18 au 20 août 2014 concernant l'adjonction d'un pilier à l'Architecture africaine de la Gouvernance (en l'occurrence le pilier Développement urbain et Etablissements humains à ajouter aux cinq (5) piliers déjà existants de l'Architecture africaine de la Gouvernance) (AAG) ;
- v) faciliter l'interaction entre ce CTS-UA et les autres CTS-UA dans les domaines d'intérêt commun.

VIII. BUDGET ET FINANCEMENT DU CTS:

- i) il est préconisé que l'Union africaine prévoie des affectations budgétaires suffisantes dans son budget 2016 afin de pouvoir financer les activités du CTS-UA étant donné que le budget 2015 a déjà été finalisé ;
- ii) il est recommandé que le Bureau du secrétariat du CTS convoque une réunion des bailleurs de fonds et des partenaires en vue de solliciter leur soutien à la mise en œuvre des programmes et activités du CTS ;
- iii) il est recommandé d'inviter les Etats membres à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace des programmes et activités du CTS.

IX. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CLES ISSUS DE LA SESSION ORDINAIRE

10. La première session ordinaire du CTS a formulé les observations et commentaires clés suivants quant à la mise en œuvre opérationnelle du CTS :

- i) il a été observé que le règlement intérieur du CTS ne contient pas de dispositions satisfaisantes par rapport aux questions des établissements humains et de l'habitat. Il a été préconisé que la section 5 du règlement intérieur du CTS soit amendée de sorte à prévoir des mesures relatives aux questions liées aux établissements humains et à toute autre question qui avait été omise ;

- ii) il a été décidé que, pour le moment, les secrétariats respectifs des anciennes conférences ministérielles continuent de faire office de branches opérationnelles des Sous-comités techniques du CTS. Subséquemment, une période transitoire serait accordée pour la fermeture définitive des secrétariats ainsi que pour l'observance d'autres obligations juridiques vis-à-vis des bailleurs de fonds et des parties concernées ;
- iii) il a été reconnu que, bien que la Conférence ministérielle africaine des Établissements humains et du Développement urbain fonctionnât avec le concours des Nations unies (ONU-HABITAT), à la suite de la mise en œuvre des CTS, ses programmes devraient se poursuivre sous tutelle de l'Union africaine. Il a été convenu que le Bureau du CTS soit composé d'Etats membres sur la base des principes applicables de l'Union africaine et que les représentants sectoriels soient intégrés dans des sous-comités;
- iv) il a été fait remarquer qu'afin de garantir la cohérence, il s'avère nécessaire d'élaborer une charte des valeurs et principes du développement urbain, de l'habitat et des établissements humains;
- v) il a été convenu que le concept de "*Champion des services*" conçu sous l'autorité de la CMFP-UA constitue une bonne pratique qui devra être appliquée dans le cadre des activités du CTS et de ses sous-comités ;
- vi) à l'égard de la mobilisation des ressources, il a été convenu que l'UA fournisse un soutien au CTS et que les Etats membres continuent d'apporter leur appui aux programmes et aux activités prévus par les sous-comités.

X. DECISION ADOPTEE PAR LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE

11. A l'issue de longues délibérations, la première session ordinaire s'est achevée par la proclamation suivante considérée comme sa Déclaration :

Nous, membres du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la Fonction publique, le Développement urbain et la Décentralisation, réunis à l'occasion de sa première session ordinaire à Brazzaville en République du Congo en ce 26^{ème} jour du mois de novembre de l'an 2014 ;

Reconnaissant l'importance du CTS-UA pour la création d'Etats dotés de capacités, démocratiques et axés sur le développement en vue de la réalisation de la Position africaine commune sur le Programme de développement pour l'après-2015 ainsi que par rapport à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Conscients de l'Acte constitutif de l'Union africaine qui a prévu la création des CTS en tant que des organes de l'Union ;

Rappelant les décisions de la Conférence de l'Union africaine suivantes, à savoir la décision *Assembly/AU/Dec. 227(XII)*, la décision *Assembly/AU/Dec. 365(XVII)* et la décision *Assembly/AU/Dec. 526(XXIII)* de 2009, 2011 et 2014 respectivement, sur

la reconfiguration et la mise en œuvre opérationnelle des Comités techniques spécialisés de l'Union africaine ;

Reconnaissant les enjeux qui prévalent dans les trois secteurs du CTS-UA, à savoir la fonction publique, l'administration locale, le développement urbain et la décentralisation;

Réaffirmant les diverses décisions prises par le passé à l'occasion des trois différentes conférences ministérielles sectorielles;

1. **exprimons** notre profonde gratitude et reconnaissance au Peuple et au Gouvernement de la République du Congo pour avoir accueilli cette première session ordinaire du CTS de l'Union africaine chargé de la Fonction publique, de l'Administration locale, du Développement urbain et de la Décentralisation ;
2. **félicitons** le secrétariat du CTS, le Département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine (CUA) ainsi que les secrétariats des trois conférences ministérielles pour avoir facilité le processus de la transition en douceur vers le CTS-UA sur la Fonction publique, l'Administration locale, le Développement urbain et la Décentralisation ;
3. **approuvons** le rapport final des experts techniques du CTS qui a été présenté;
4. **avons élu** les membres du premier Bureau du CTS comme suit:

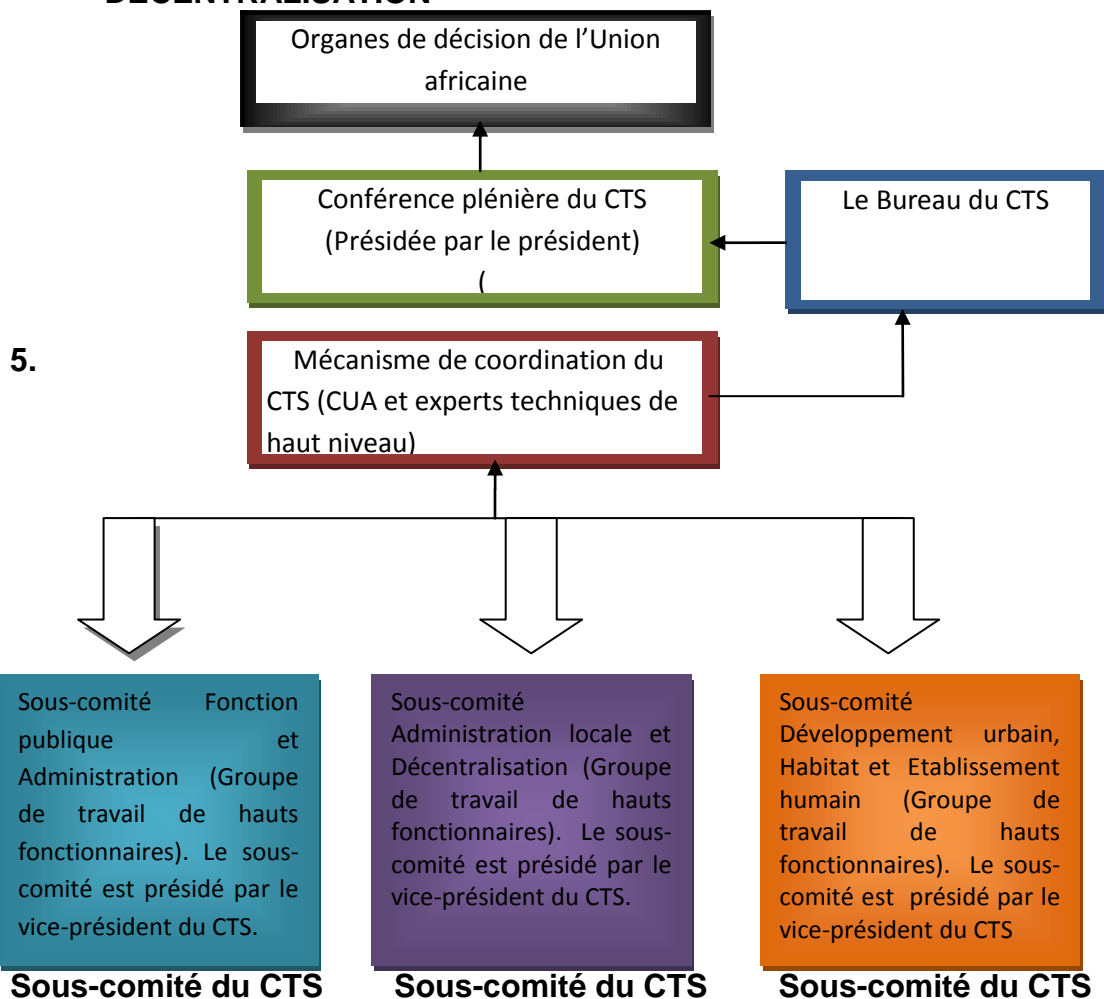
Postes	Sous-comités du CTS	Régions	Pays
Président	Fonction Publique et Administration	Afrique Centrale	République du Congo
1^{er} Vice	Décentralisation et Administration locale	Afrique de l'Ouest	République du Bénin
2^{ème} Vice	Développement urbain et Etablissements humains	Afrique Australe	République d'Afrique du Sud
3^{ème} Vice	Décentralisation et Administration locale	Afrique du Nord	République d'Algérie
Rapporteur	Développement urbain et Etablissements humains	Afrique de l'Est	République du Kenya

5. **décidons** que le président du CTS-UA sur le Développement urbain et les Établissements humains sera le conseiller du président du CTS et accompagnera ce dernier aux réunions officielles du CTS; cette décision a été prise pour intégrer le président du CTS du Développement urbain et des Etablissements humains dans le Bureau dans la mesure où une même région ne peut occuper deux postes à la fois au sein du Bureau du CTS ;

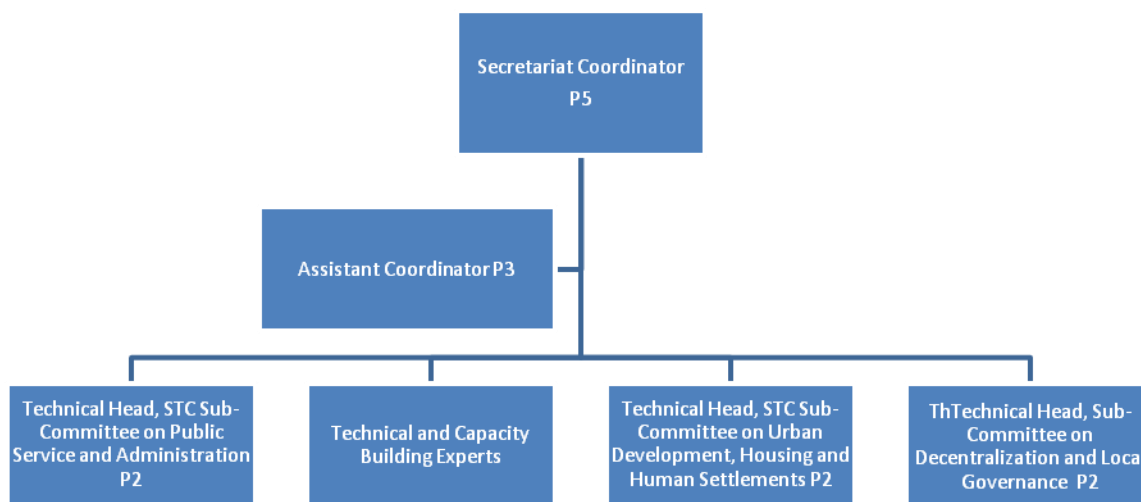
6. **recommandons** d'intégrer le personnel des secrétariats des trois anciennes conférences (la Conférence des ministres de l'UA en charge de la Fonction publique, la Conférence ministérielle africaine sur la Décentralisation et le Développement local (CADDEL) et la Conférence ministérielle africaine des Établissements humains et du Développement urbain) dans la structure de la Commission de l'Union africaine et invitons le Département des Affaires politiques (DAP) à faciliter les procédures administratives nécessaires pour donner effet à cette recommandation dès son approbation par le Conseil exécutif ;
7. **décidons en outre** de constituer trois sous-comités à savoir:
 - a. le Sous-comité chargé de la Fonction publique et de l'Administration ;
 - b. le Sous-comité chargé de l'Administration locale et de la Décentralisation; et
 - c. le Sous-comité chargé du Développement urbain et des Etablissements humains.
8. **demandons** aux Etats membres de constituer une équipe focale nationale de haut niveau pour chaque CTS dans chacun des Etats membres de l'Union africaine;
9. **demandons** au Bureau du CTS d'élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre opérationnelle de ces équipes focales nationales, avec le concours du secretariat du CTS;
10. **prenons l'engagement** de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre efficace des programmes du CTS-UA;
11. **invitons** l'Union africaine à dorénavant allouer une enveloppe budgétaire suffisante pour la mise en œuvre des activités du CTS chargé de la Fonction publique, de l'Administration locale, du Développement urbain et de la Décentralisation;
12. **adoptons** le plan de travail du CTS pour la période 2015-2016 et demandons à la Commission de l'UA ainsi qu'aux trois sous-comités de faciliter de façon efficace la mise en œuvre et la réalisation des programmes de travail;
13. **félicitons** tous les partenaires, y compris ceux du système des Nations unies qui ont apporté et continuent d'apporter leur soutien aux secteurs de ce CTS et exhortons les sous-comités ainsi que le DAP/CUA à renforcer et à soutenir ces partenariats ;
14. **encourageons** toutes les institutions de renforcement des capacités de bonne réputation à travers le continent à prêter assistance au CTS-UA chargée de la Fonction publique, de l'Administration locale, du Développement urbain et de la Décentralisation en matière de renforcement des capacités ;

15. **encourageons** tous les Etats membres à détacher des membres de leur personnel auprès de la Commission de l'Union africaine pour renforcer les capacités des ressources humaines du secretariat du CTS;
16. **adoptons** le projet de règlement intérieur du CTS de la Fonction publique, de l'Administration locale, du Développement urbain et de la Décentralisation et le recommandons pour examen par le CTS de la Justice et des Affaires juridiques;
17. **décidons** de mettre en application ledit projet de Règlement intérieur en tant que Règlement intérieur provisoire en attendant son approbation par le Conseil exécutif ;
18. **demandons** au président du CTS-UA de la Fonction publique, de l'Administration locale, du Développement urbain et de la Décentralisation de porter la présente Déclaration à l'attention des Organes de décision de l'Union africaine pour examen ;
19. **décidons** de tenir la seconde session ordinaire du CTS en 2016.

XI. STRUCTURE DU CTS-UA DE LA FONCTION PUBLIQUE, L'ADMINISTRATION LOCALE, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION



XII. PROPOSITION D'ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT DU CTS-UA DE LA FONCTION PUBLIQUE, L'ADMINISTRATION LOCALE, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION



XIII. DEFIS ET IMPLICATIONS DE LA MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DU CTS-AU POUR L'UA

12. Le rôle du Département des Affaires politiques s'est élargi, passant de l'office de secretariat de l'une des trois anciennes conférences ministérielles (à savoir la Conférence des ministres de l'UA en charge de la Fonction publique) à celui de secrétariat du CTS-UA de la Fonction publique, de l'Administration locale, du Développement urbain et de la Décentralisation.

13. Les représentants des Etats membres de l'UA présents lors la première session ordinaire du CTS sont parvenus à la conclusion que l'Union africaine devrait endosser la responsabilité financière des CTS lorsque les Etats membres ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs contributions annuelles à l'UA et apporter également leur soutien aux programmes et activités du CTS-UA.

14. Le personnel du sous-comités du CTS-UA de la Décentralisation et de l'Administration locale et celui du sous-comité chargé du Développement urbain, de l'Habitat et des Etablissements humains n'ont pas été intégrés dans l'Architecture de la Gouvernance de l'Union africaine et leurs traitements et émoluments sont présentement pris en charge par les Etats membres d'où s'effectue le détachement ou prélevés des contributions antérieures des Etats membres de l'UA.

15. Le Département des Affaires politiques dispose actuellement d'un effectif limité au sein du secrétariat du CTS de la Fonction publique, l'Administration locale, le Développement urbain et la Décentralisation (à savoir (1) Spécialiste politique, (1) Assistant chargé de la Gouvernance et (1) Secrétaire administrative).

XIV. CONCLUSION

16. Puisque le CTS-UA chargé de la Fonction publique, de l'Administration locale, du Développement urbain et de la Décentralisation a été rendu opérationnel, l'Union africaine et ses Etats membres devraient mettre à sa disposition les ressources humaines et financières nécessaires pour garantir son fonctionnement efficace.

2015

Report of the first ordinary session of the African union specialized technical committee on public service, local government, urban development and decentralization, Brazzaville, republic of Congo, 24-26 November 2014

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4772>

Downloaded from African Union Common Repository